

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 septembre 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous soumetts un dossier relatif à la passation d'un avenant pour le marché de construction de la station de refoulement à Couzon au Mont d'Or.

Le dossier relatif à cette opération a été accepté lors de la séance du conseil de communauté du 31 octobre 1996.

La station de refoulement et la traversée sous la Saône des canalisations de refoulement sont en cours de réalisation dans le cadre du marché passé à la suite de l'appel d'offres avec le groupement Petavit-Spie Trindel-GTM-Tournaud.

Le marché et l'enquête publique avaient pris en compte les exigences connues de la loi sur l'eau. Cependant, pendant la réalisation des travaux, les services gestionnaires de la Saône (Voies navigables de France) ont imposé de nouvelles contraintes. Celles-ci portent sur des analyses des conditions de transport et de stockage des sédiments extraits du lit de la Saône.

Ces conditions de réalisation n'étant pas prévues au marché initial, il est nécessaire de passer un avenant portant le montant de base du marché à 11 427 485 F HT au lieu de 11 164 940 F HT, soit une augmentation de 262 545 F HT représentant 2,35 % du marché initial. Le montant global de l'opération (13 MF HT) reste inchangé. De plus, le délai de réalisation des travaux doit être porté de 8 à 8 mois et demi.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné son accord sur la procédure énoncée ci-dessous le 25 août 1998 ;

B - Propose d'accepter le dossier qui lui est soumis et autorise monsieur le président à signer l'avenant n° 1 au marché passé avec le groupement d'entreprises Petavit-Spie Trindel- GTM-Tournaud pour la réalisation de la station de refoulement à Couzon au Mont d'Or ;

Vu ledit avenant n° 1 ;

Vu sa délibération en date du 31 octobre 1996 ;

Oùï l'avis de ses commissions environnement, propreté, eau et assainissement et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Accepte le dossier qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'avenant n° 1 au marché passé avec le groupement d'entreprises Petavit-Spie Trindel- GTM-Tournaud pour la réalisation de la station de refoulement à Couzon au Mont d'Or.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,

pour le président,